



Ville de Namur Rue et place de l'Ange

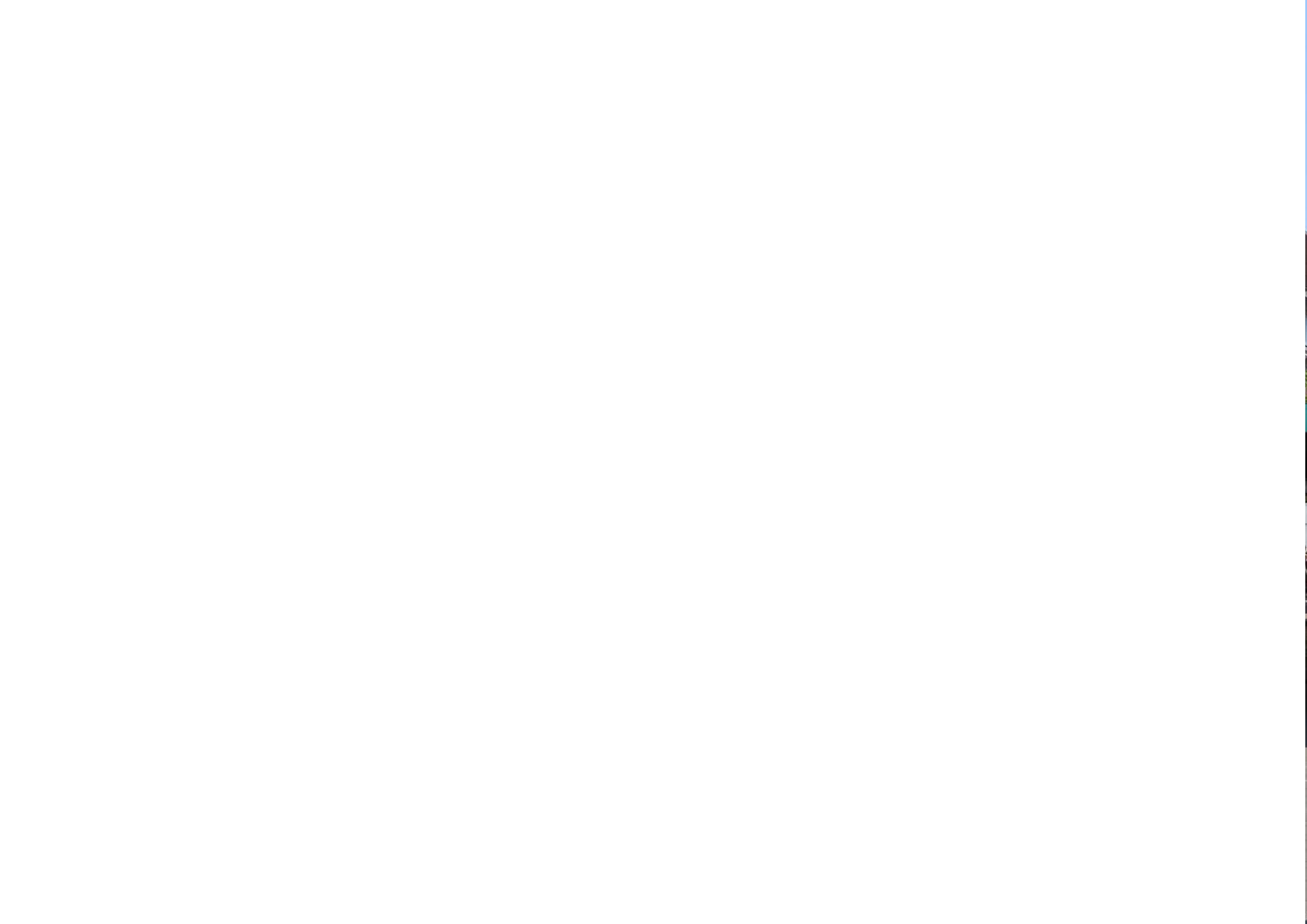
Typologie : place et rue en centre urbain

Cas représentatif des défis suivants :

- Convivialité :
 - Espace de rassemblement
 - Polyvalence des usages
- Qualité :
 - Aspects structurels de l'aménagement
 - Aspects novateurs et porteurs d'attractivité
- Opportunités et freins au processus :
 - Identification des besoins et définition du programme
 - Approche sectorielle et transversalité
 - Évaluation continue

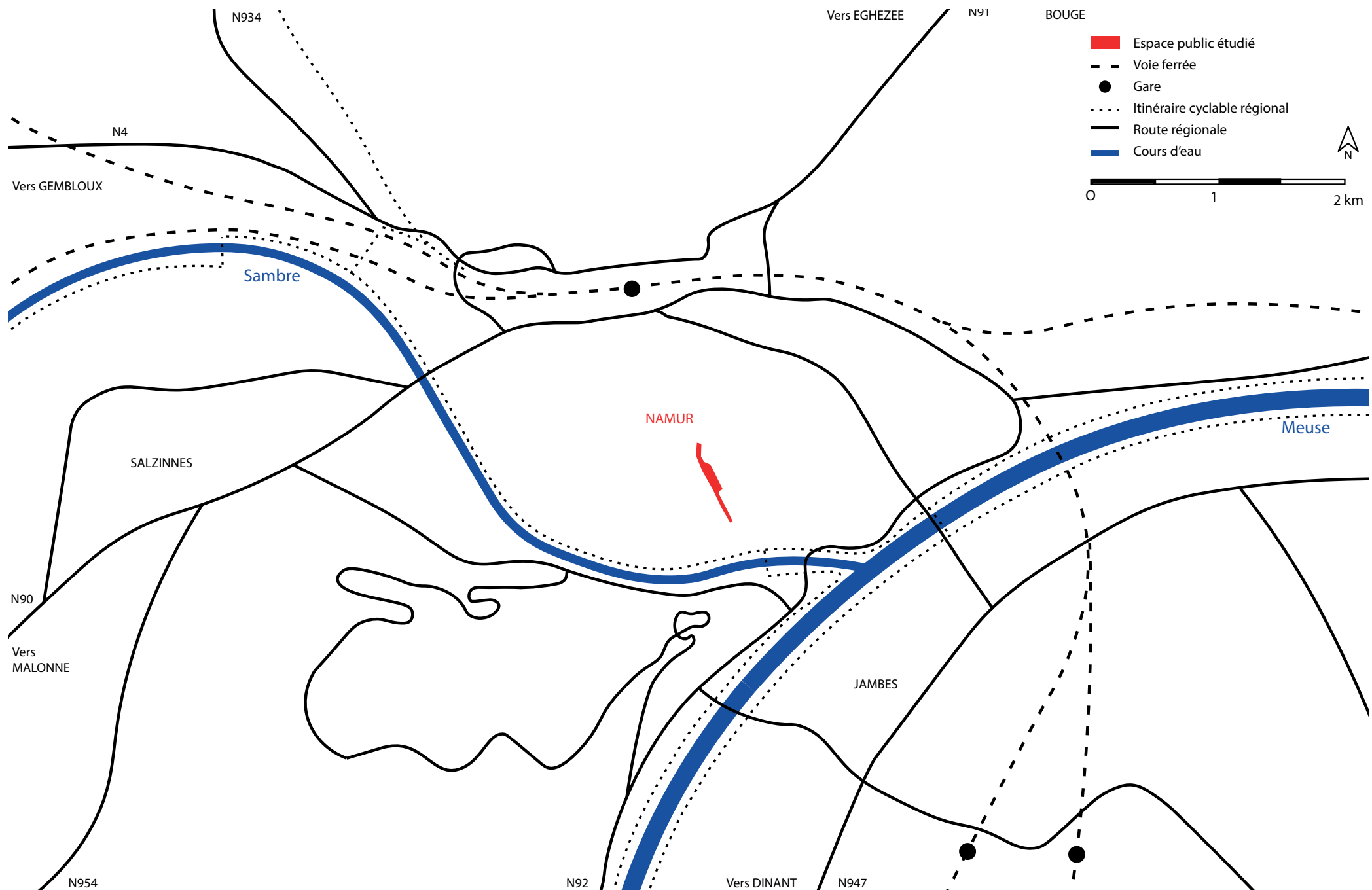
Justification du choix :

- Regard critique sur un aménagement récent, porté par la volonté d'aménager un espace partagé dans le cœur de la ville
- Analyse et objectivation des dysfonctionnements de l'aménagement
- Relevé des éléments-clefs du processus permettant de comprendre les écarts vis-à-vis du concept initial





I. Contextualisation



Namur - Localisation

1. Localisation

Les rue et place de l'Ange, dans la continuité de la rue de Fer, constituent un des principaux axes historiques du centre de Namur.

La rue de Fer mène à la gare de Namur au nord (via l'avenue de la Gare) et la rue de l'Ange mène au Grognon, au sud. Au sud-ouest de la rue de l'Ange, la place d'Armes est un espace public majeur de la ville de Namur accueillant rassemblements et évènements.

Aménagée en zone de rencontre, la rue de l'Ange borde le piétonnier du centre ancien de Namur mis en place dans les années '80.

2. Typologie

La rue de l'Ange, axe structurant, se dilate à l'ancien emplacement d'un îlot détruit en 1938. Cet élargissement constitue aujourd'hui la place de l'Ange (voir 'évolution historique').

Cette morphologie de rue et de place est identifiable. La distinction persiste entre la rue dont la vocation de circulation reste dominante, et la place dont la vocation de séjour est affirmée.

3. Morphologie du tissu bâti

Les rue et place de l'Ange sont bordées d'un tissu bâti moyenâgeux. A l'ouest de la rue de l'Ange, le tissu bâti est plus dense.

Côté ouest et au nord, le bâti ancien entourant la place a été conservé en grande partie. Le bâti ancien du sud-est de la place a été démoli et remplacé par des architectures post-modernes s'intégrant aux gabarits de la place.

Sur la place se trouve une statue d'angelot trompettiste surmontant un petit monument de style Louis XVI, qui était à l'origine une pompe à eau publique. Ce monument datant de 1791 est aujourd'hui classé.

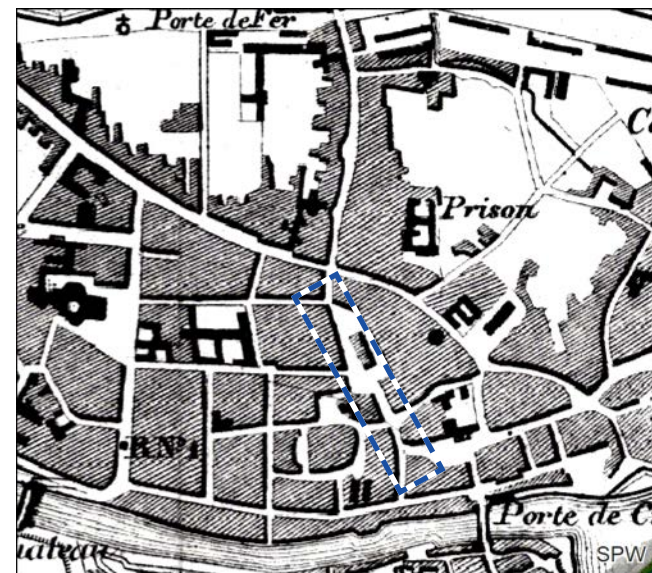


4. Morphogenèse

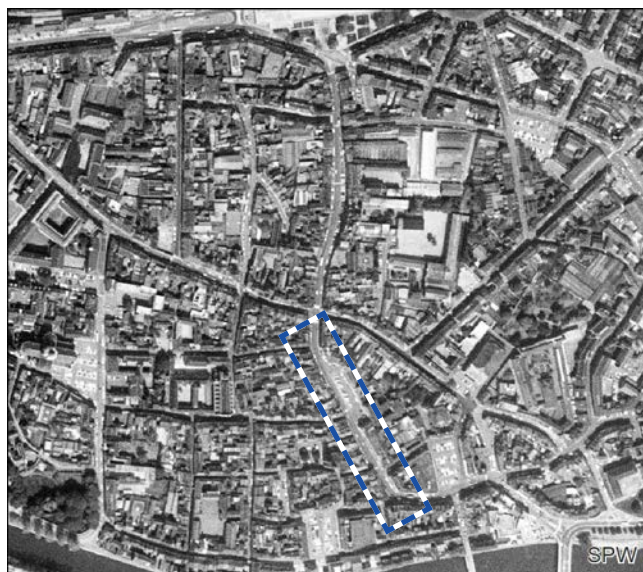
Les différentes cartes historiques ci-contre montrent que le tracé de la rue de l'Ange a subi peu de modifications au fil du temps.



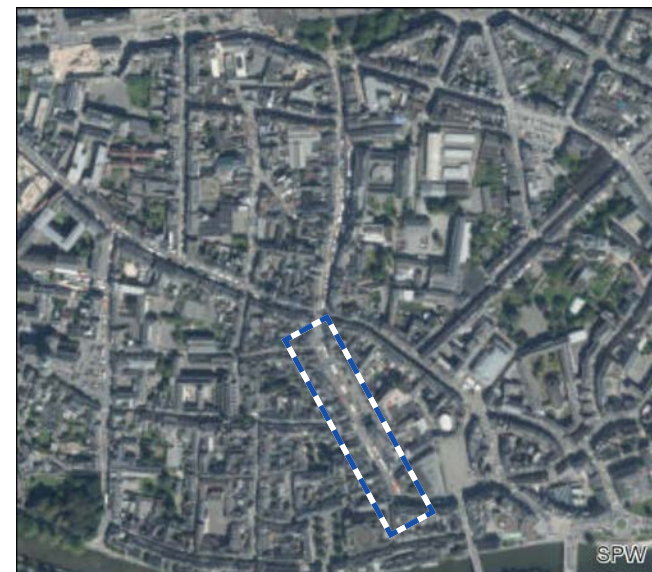
1777 - Carte de Ferraris



1850 - Carte Vandermaelen



1971 - Orthophoto



2016 - Orthophoto

▲ Nord — 100 mètres



Namur - Activités

5. Affectations du bâti

La rue et la place de l'Ange constituent une **artère commerciale** importante du centre de Namur. La plupart des rez-de-chaussée qui la bordent sont occupés par des **commerces et quelques établissements HORECA**. Les étages sont occupés par des logements ou des stocks des commerces ; un grand nombre d'étages sont cependant inoccupés. Une **résidence pour personnes âgées** se trouve au sud de la place.

Dans le piétonnier, à l'ouest de la place, se trouvent de nombreux établissements HORECA attirant les Namurois, en journée et en soirée.

6. Vocations de l'espace public

L'espace accueille les trois vocations de l'espace public : circulation, desserte et séjour.

Circulation : La place et la rue de l'Ange sont fortement fréquentées en journée par une circulation piétonne liée principalement aux commerces et divers équipements urbains.

La rue de l'Ange est parcourue en sens unique par les véhicules motorisés. Différentes mesures prises par la Ville ont permis d'y réduire la vitesse et le flux de voitures. Environ 500 bus empruntent chaque jour la rue de l'Ange depuis la rue Emile Cuvelier.

Desserte : Les rue et place de l'Ange desservent les nombreux commerces, équipements et logements qui la bordent. Elles participent au maillage viaire et permettent de connecter le piétonnier, la place d'Armes ou encore le beffroi.

La place de l'Ange dessert aussi une résidence pour personnes âgées, ce qui a nécessité une attention particulière lors du réaménagement.

Séjour : La place de l'Ange a aujourd'hui une vocation de séjour importante. Les établissements HORECA y ont installé leurs terrasses au nord et au sud. Les bancs publics qui ont été placés au sud de l'espace public sont régulièrement occupés. Un arrêt de bus bénéficiant d'une importante desserte est situé au sud-est de la place.

La place accueille en outre le marché hebdomadaire le samedi matin et de grands événements namurois tels que les Fêtes de Wallonie et Namur en mai. Son aménagement permet le placement de carrousels, d'une grande roue, d'une patinoire,...

La mono-fonctionnalité des rez-de-chaussée des bâtiments bordant la place freine son animation le soir après la fermeture des commerces. La place reste toutefois un lieu de passage important menant au piétonnier et à ses établissements HORECA ; les quelques emplacements de stationnement qu'elle offre la place sont alors très prisés.



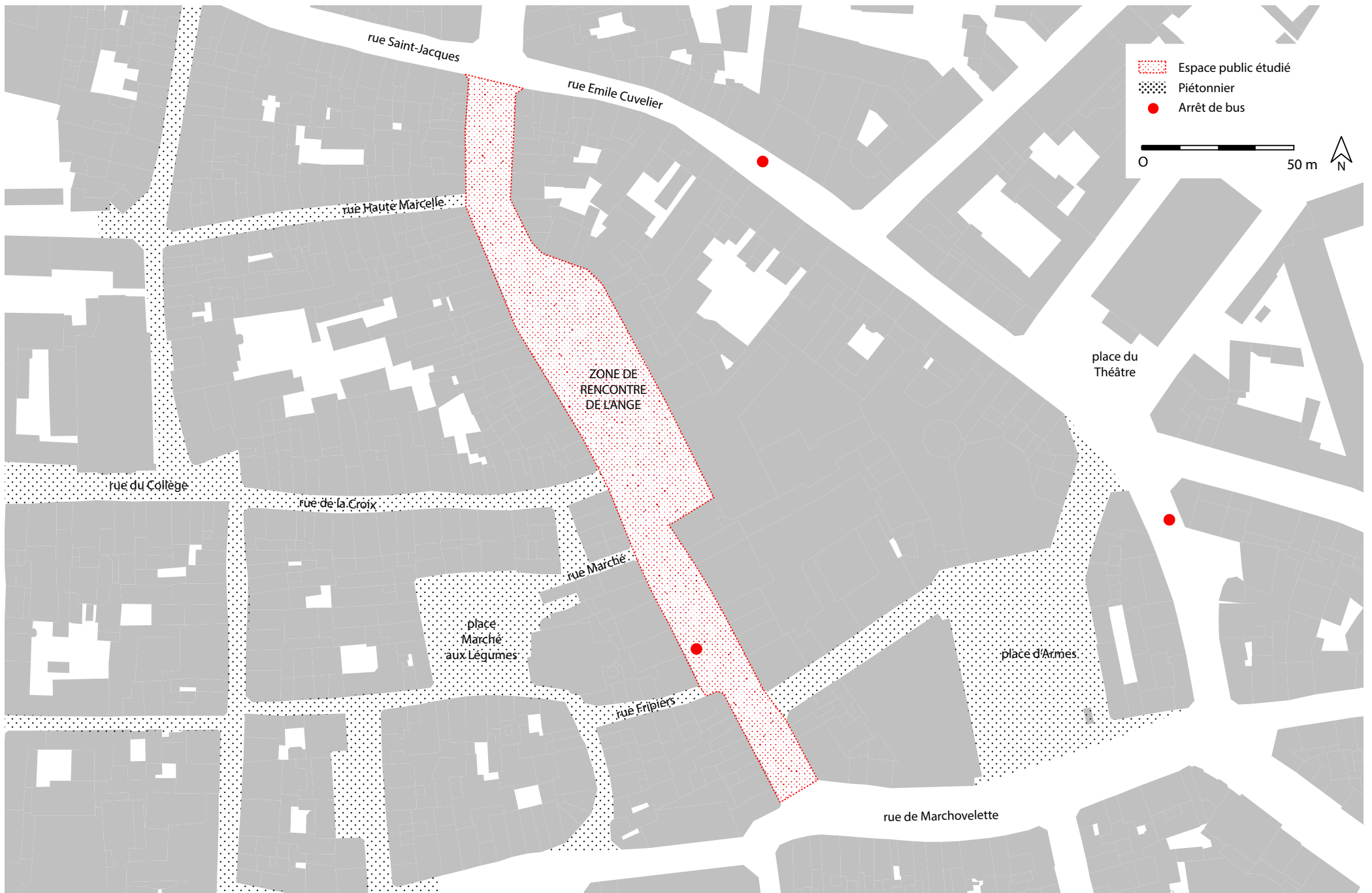
Rue de l'Ange



Rue Haute Marcelle



Rue de l'Ange





II. Défis et objectifs visés

1. Éléments déclencheurs

Le réaménagement de la place et rue de l'Ange a été réalisé sous l'impulsion **de l'échevine** de la mobilité et des voiries de la Ville de Namur qui souhaitait concrétiser la stratégie adoptée dans le cadre de l'étude 'Réorganisation de l'espace public dans le centre-ville de Namur' (2009).

Le réaménagement était par ailleurs nécessaire, du point de vue de la **rénovation de l'espace public**.

2. Ambitions générales et cibles

Le projet répond à différents objectifs poursuivis par la Ville de Namur :

- **Améliorer le cadre de vie** et l'attractivité du centre via l'aménagement d'espaces publics de qualité et via l'amélioration de la mobilité douce ;
- **Limiter l'emprise de la voiture** :
 - **réduire le parking aérien** (la Ville met à disposition le parking de l'Hôtel de Ville et dispose par ailleurs de parkings en ouvrage mis en concession, tandis que plusieurs parkings privés sont également à disposition) ;
 - **réduire le trafic de transit** (en partie lié au parking).





III. Aménagements



Documents stratégiques :

Préalablement au réaménagement de la rue et de la place de l'Ange, la **circulation automobile** dans la rue de l'Ange et, plus largement, dans le centre-ville a été **maîtrisée** de différentes manières :

1998 : Elaboration du plan de mobilité du centre-ville.

2001 : Adoption du plan de mobilité du centre-ville :

- Limitation du trafic de transit en centre-ville, en empêchant la traversée du centre via la création de boucles de circulation.

2005 : Plan de stationnement :

- Le stationnement en voirie devient payant et est géré par horodateurs. Le stationnement de plus longue durée est orienté vers les parkings en sous-sol.

2009 : Etude 'Réorganisation de l'espace public dans le centre-ville de Namur', en concertation avec les habitants, commerçants et autres acteurs urbains.

Trois grandes orientations s'en dégagent :

- Aménager le centre-ville en « zone 30 » ;
- Améliorer les zones et cheminements piétons ;
- Créer des zones de rencontre (concept d'espace partagé).

L'esquisse initiale du projet prévoyait le réaménagement de la rue et de la place de l'Ange en **espace partagé, de plain-pied, couvert d'un pavement homogène en pavés de béton brun.**

Ce projet a connu **plusieurs modifications** en cours de processus, transformant celui-ci en un espace constitué d'une place longée par une voirie, au profil classique : rue, emplacements de stationnement, trottoirs,... Le concept d'espace partagé s'en trouve ébranlé.

Modifications apportées au projet initial :

- Sur l'assiette de la voirie, suite à l'avis du Centre de recherche routière, le revêtement en pavés a été remplacé par de **l'asphalte de teinte brune** permettant le **passage d'un charroi important de bus** ;
- Lors de l'introduction de la demande de permis d'urbanisme, la CCATM a souhaité qu'un **asphalte de teinte gris anthracite** soit choisi afin de garantir l'harmonie avec les façades à valeur patrimoniale bordant la place ;
- Le permis d'urbanisme a ensuite été accordé par le fonctionnaire délégué à condition que des **bandes de pavés gris foncés** apparaissent sur les espaces de place et de trottoirs, rythmant l'espace public transversalement et rappelant le rythme des façades ;
- Pour favoriser l'accessibilité de l'espace aux PMR et malvoyants, des bordures guides, leur servant de repères, ont été posées. Celles-ci tendent à diviser l'espace public et recréent une distinction entre les espaces de trottoirs et de rue.

Gestion du parking - évolutions :

Octobre 2011 : Inauguration de la zone de rencontre :

- Parking interdit dans la zone de rencontre (sauf 4 places PMR) ;
- Arrêt autorisé (partout, sans gêner le passage).

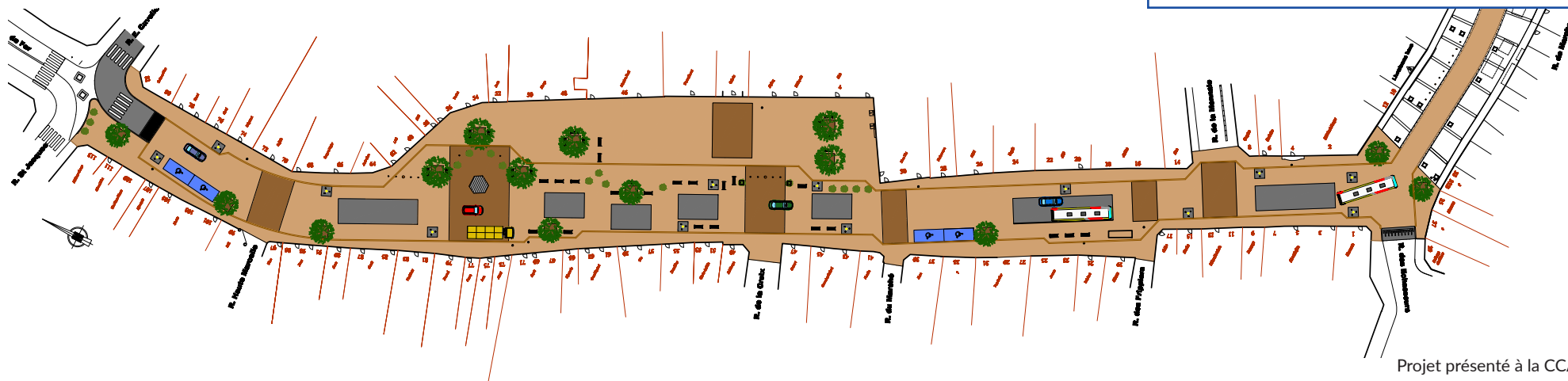
2012 : Modification de la réglementation relative au stationnement :

- Suite à la pression du secteur HORECA situé dans le piétonnier voisin, le stationnement est autorisé de 19h00 à 4h00 dans la zone de rencontre ;

2018 : Retour du parking sur la place :

- A la demande des commerçants, le stationnement est à nouveau possible : 17 places de parking (dont 2 PMR) côté piétonnier, gratuit pendant 30 min. (horodateur enregistrant les plaques d'immatriculation).

Ces différents changements des règles les ont rendus plus difficilement compréhensibles.



Projet présenté à la CCATM - 2009

Source : Bureau d'Etude des Voies publiques, Ville de Namur

Coût total : 1.500.000 €

Surface : ± 6.500 m²

Sources de financement : Subside régional de 250.000 € via le plan Escargot (2009)








Maître d'ouvrage : Ville de Namur

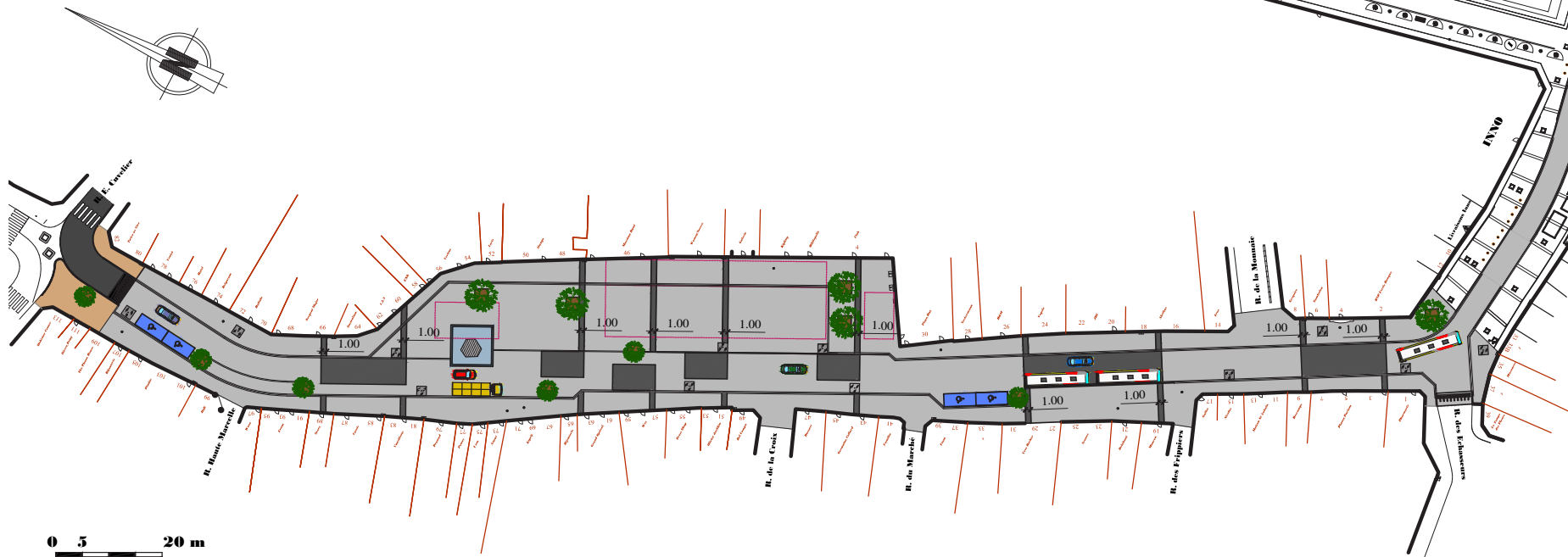
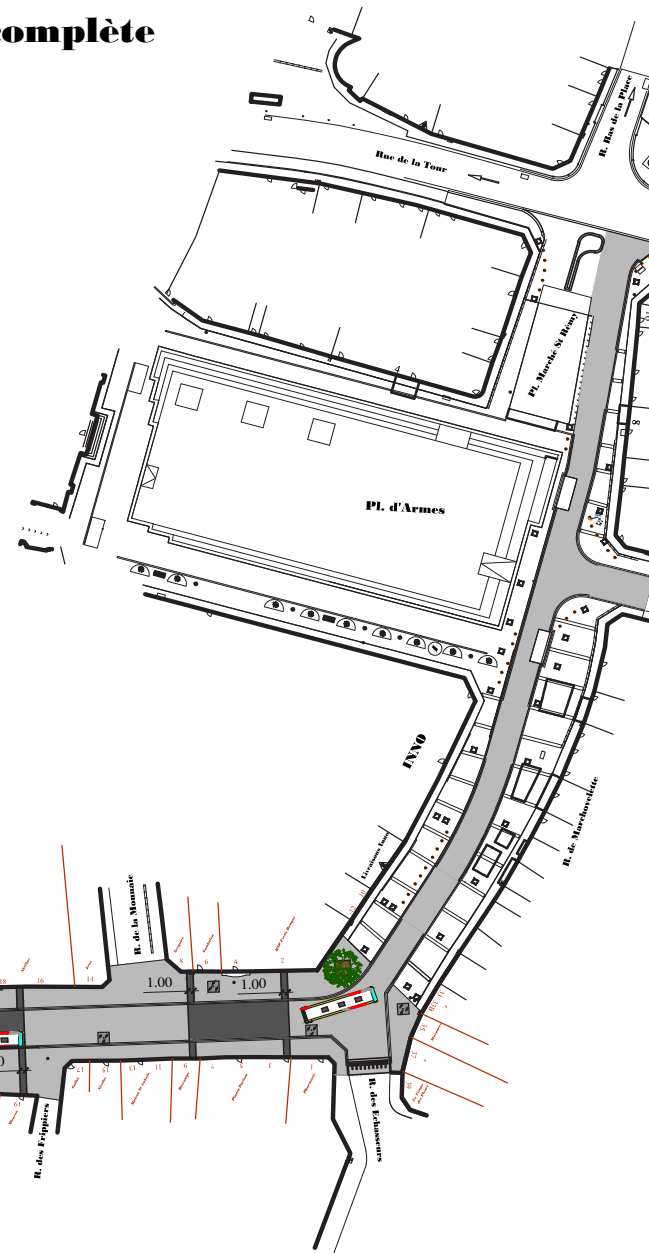
Auteur de projet : Bureau d'études Voies publiques, Ville de Namur

Inauguration : 2011

NAMUR - Rue de l'Ange - Réfection complète

LEGENDES

-  Revêtements en pavés de béton type "rue de Fer" teinte brun naturel
-  Revêtements (hydrocarbonés et pavés de béton) de teinte "gris moyen"
-  Revêtements (hydrocarboné et pavés de béton) de teinte noire
-  Revêtement en pavés de pierre naturelle type Mosaïque et encadrement en dalles de pierre naturelle "bouchardé fin"
-  Arbres haute-tige en pleine terre + Led
-  Elément de balisage + Led
-  Bordure "P.M.R." + filet d'eau



Projet réalisé - 2010

Source : Bureau d'Etude des Voies publiques, Ville de Namur



1. Maillage, lisibilité, structure

Le réaménagement des rue et place de l'Ange s'intègre à différents maillages :

- l'espace public aménagé en **zone de rencontre** constitue un espace de transition à la lisière du piétonnier, intégré au **maillage piéton et commerçant de ce piétonnier**. La zone de rencontre de l'Ange est par ailleurs un axe structurant pour les piétons, liant la gare à la confluence Sambre-Meuse (Grognon) ;
- le **réseau de transports en commun** (500 bus TEC par jour).

2. Partage, activation, convivialité

Les surfaces commerciales occupent la majorité des rez-de-chaussée de la place ; le commerce anime en grande partie cet espace public, mais les flux et séjours de piétons relèvent aussi de la localisation de l'axe dans le tissu du centre de Namur, et de la morphologie et du mobilier de la place qui permettent la fonction de séjour.

L'aménagement flexible de la place y permet l'organisation de nombreux événements et rassemblements.

On retrouve aussi dans cet espace public différentes continuités d'aménagement (bordures-guides) facilitant le déplacement des personnes à mobilité réduite et malvoyantes.

Le cheminement des vélos est facilité par les dispositifs de sens unique limité et de zone de rencontre. Le partage modal invite au respect mutuel entre différents usagers.

L'aménagement en zone de rencontre se voulait vecteur d'un partage modal de l'espace et de convivialité. Dans les faits, les différentes modifications apportées au projet (stationnement, mobilier délimitant les espaces, matérialisation de la bordure guide PMR, changements de matériaux, combinaison circulation automobile et bus,...) n'ont pas permis de requalifier fondamentalement ces espaces ; les distinctions entre la place et la rue s'étant progressivement réaffirmées.



Places de parking rue de l'Ange

3. Écosystème, trames verte et bleue

L'aménagement participe peu aux trames verte et bleue namuroises. A la demande des commerçants, peu d'arbres ont été plantés, afin d'éviter de masquer les vitrines et enseignes commerciales. La présence des impétrants (eau, gaz, électricité,...) a également limité les possibilités de plantation.

Les arbres plantés se distinguent des espèces plantées ailleurs dans le centre de Namur, tant pour des raisons esthétiques que sanitaires (éviter la propagation de maladies entre arbres). Les pieds d'arbres sont couverts de galets collés perméables ne nécessitant pas d'entretien.

4. Repères patrimoniaux et paysagers, identité et esthétique du lieu

La configuration de la place est restée inchangée. L'aménagement respecte les tonalités des matériaux existants.

La statue d'ange, monument classé, et été rénovée (redorée) et est mise en évidence par un revêtement de pierre l'entourant et une mise en lumière spécifique.



Bordure guide



IV. Processus, acteurs et financement

1. Financement

Coût total : 1.500.000 €

Surface : ± 6.500 m²

Sources de financement : **Subside régional** prévu de 250.000 € via le plan Escargot (2009) et **fonds propres de la Ville de Namur**.

Etant donné les modifications apportées au projet (notamment la création d'emplacements de stationnement), la seconde tranche de 125.000 euros du subside régional n'a été accordée que très récemment, suite à un accord sur le plan modifié.

Financement complémentaire : L'OTW (Opérateur de Transport de Wallonie) a financé l'arrêt de bus.

Plan escargot

Ce plan a pour but de soutenir les efforts des communes en matière de mobilité douce et plus particulièrement en :

- accordant une attention particulière aux usagers plus vulnérables ;
- sécurisant les infrastructures de déplacement pour les modes doux ;
- permettant aux cyclistes, piétons et personnes à mobilité réduite (PMR) de se déplacer en toute sécurité.

2. Processus et acteurs

Acteurs porteurs de projet

Différents à chaque étape :

- Définition des objectifs du réaménagement suivi par le **Département des voies publiques**, dans le cadre de l'étude 'Réorganisation de l'espace public dans le centre-ville de Namur' ;
- Projet conçu par le **bureau d'études des voies publiques** ;
- Chantier suivi par le **service technique voiries** ;
- Espace géré par le **service technique voiries**.

Acteurs politiques :

2006 - 2012 : Compétence voiries et mobilité portées par un même échevinat ;

- Son objectif est de limiter l'emprise de la voiture dans le centre-ville et d'y améliorer la qualité de vie.
- Cet échevinat a suivi le projet tout au long du processus, ses compétences lui permettant de porter entièrement le projet.

2012 - 2018 : Compétences voirie et développement économique portées par un même échevinat. Les acteurs-clés et les préoccupations s'en trouvent alors modifiés.

Acteurs validation et financement :

Projet subsidié (en partie) et suivi par la **DKO2 - Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques**.

Auteur de projet

Projet conçu en interne par le **bureau d'études des voies publiques de la Ville de Namur**.

Acteurs accompagnement et expertise :

- **Comité de pilotage** : Comité interne mobilité regroupant différents services communaux (Mobilité, Espaces verts, Affaires économiques, Affaires générales,...).
- **Experts et associations** : Gamah asbl (accessibilité PMR), Gracq asbl (déplacements vélos), GAU Namur asbl (Gestion de centre-ville), ...

Acteurs participation citoyenne :

Nombreuses **réunions avec les riverains et les commerçants** lors de l'étude préalable et lors de la conception. Les riverains et les commerçants ont également pu s'exprimer lors de l'**enquête publique** ; les remarques émises lors de celle-ci concernaient surtout le parking.

Acteur gestionnaire de l'espace public

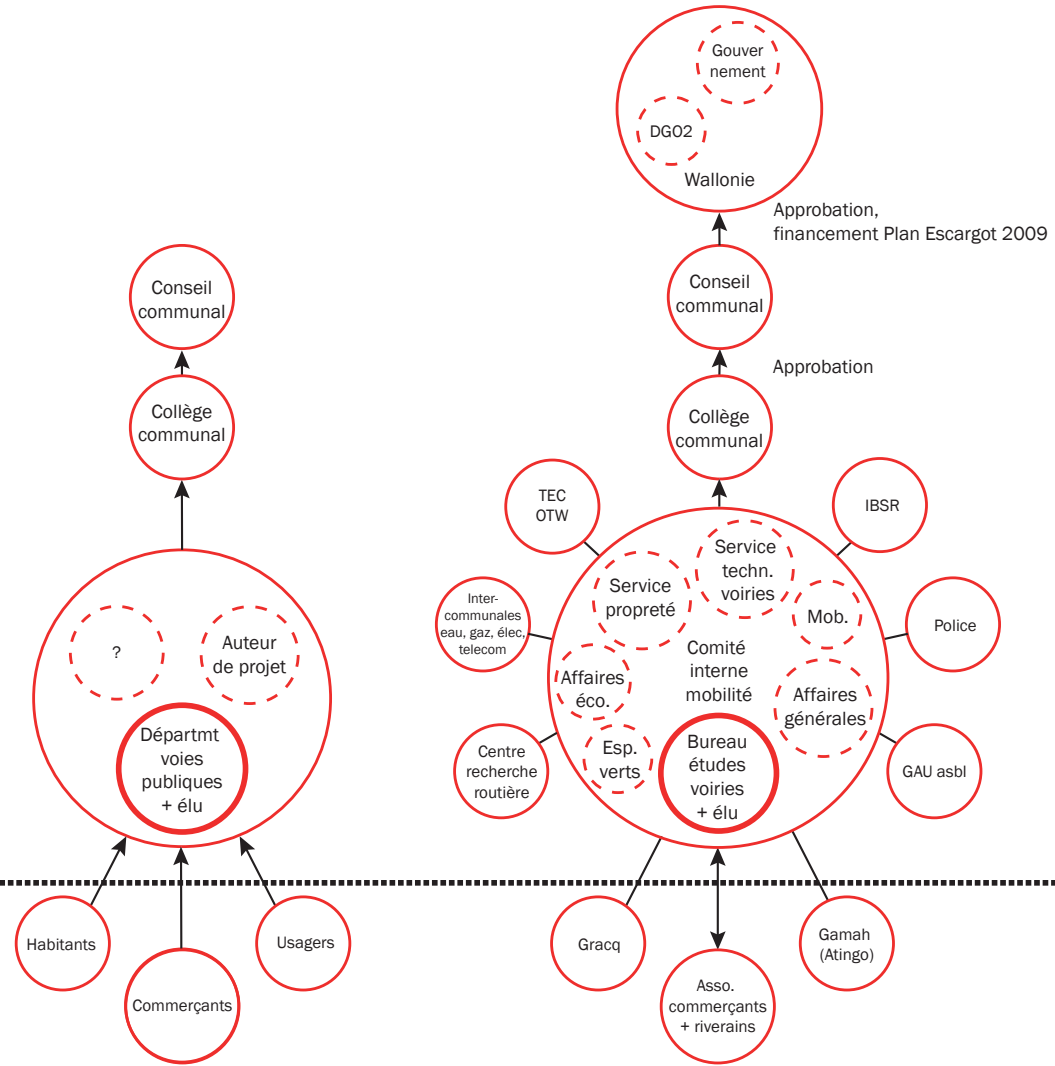
L'espace est géré par le service Technique Voiries.

ACTEURS
VALIDATION
FINANCEMENT

ACTEURS
ACCOMPAGNEMENT
EXPERTISE

ACTEUR
PORTEUR DE PROJET +
TRANSVERSALITE

ACTEUR
PARTICIPATION
CITOYENNE



Approbation, financement Plan Escargot 2009

Approbation

2001

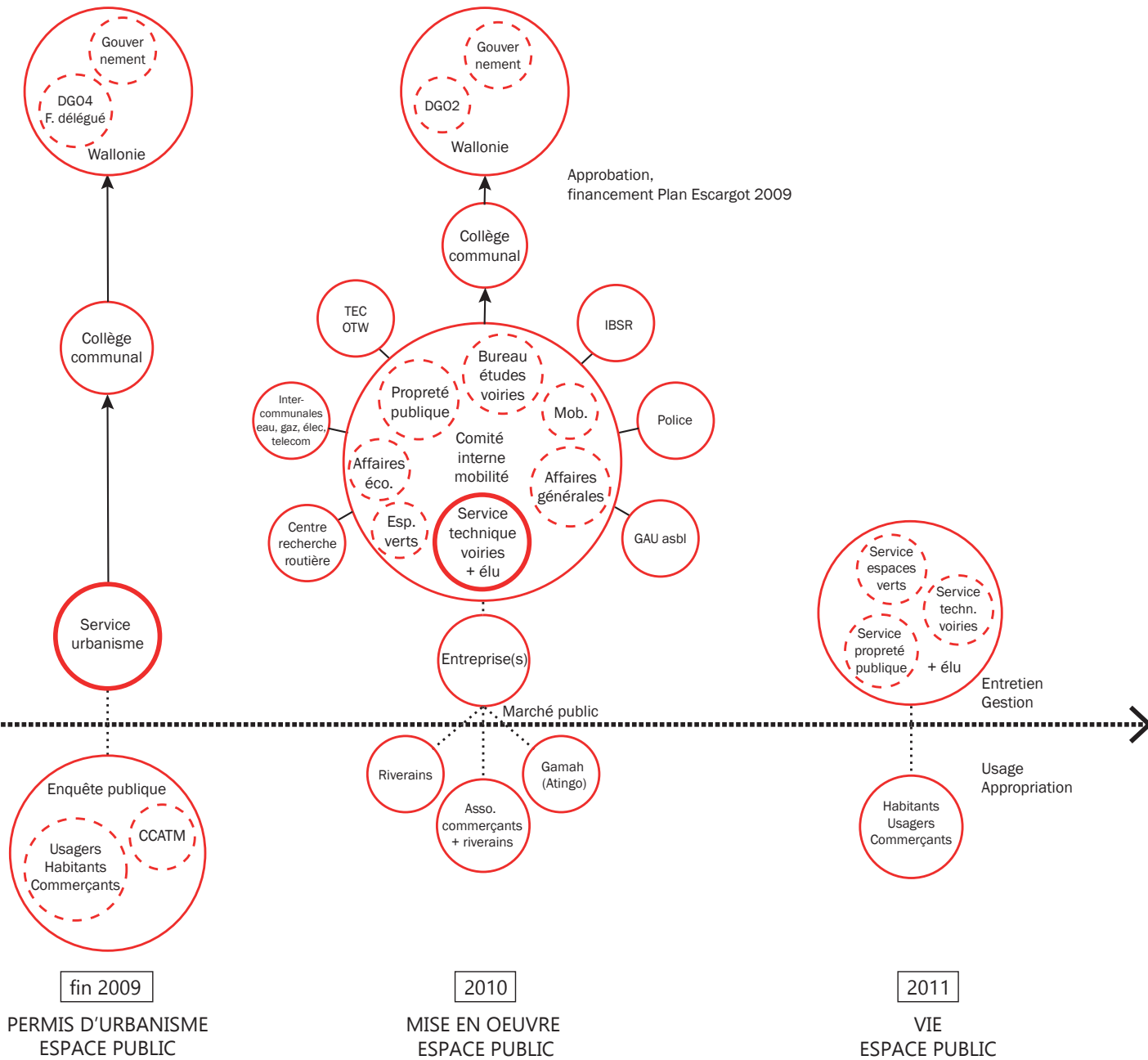
MISE EN OEUVRE
PLAN DE CIRCULATION
On ne traverse plus le centre-ville
en voiture

2006 - 2008

ETUDE
REORGANISATION
DE L'ESPACE PUBLIC
DANS LE CENTRE-VILLE DE NAMUR

2007 - 2009

CONCEPTION
ESPACE PUBLIC





V. Bilan et évaluation

Le projet de transformation des rue et place de l'Ange en zone de rencontre a connu **différentes modifications**, de sa conception à aujourd'hui. Selon la Ville de Namur, cette succession de modifications est en quelque sorte le fruit d'évaluations du réaménagement.

Quelques observations peuvent être faites :

Enseignements :

- L'attractivité des lieux est maintenue. L'axe commerçant rue de Fer - Ange connaît un turnover important des surfaces commerciales (les loyers étant élevés), mais celle-ci reste un pôle commercial important.
 - Le réaménagement facilite le parcours piéton, grâce notamment à la qualité des revêtements, aux larges espaces réservés aux piétons, ainsi que grâce aux différents aménagements pour PMR et malvoyants.
 - Le séjour est également favorisé grâce à l'amélioration de la convivialité des lieux et à la pose de bancs et d'arbres. L'arrêt et la desserte TEC sur la zone de rencontre semblent bien fonctionner.
 - La transformation de l'espace en zone de rencontre a amélioré la sécurité routière, réduit la vitesse des véhicules motorisés et facilité les traversées piétonnes.
- Les modifications successives qui ont été apportées à l'espace ont eu pour conséquences une multiplication du mobilier et un changement constant des règles qui les rend plus difficilement compréhensibles.
 - La définition des contraintes s'est affinée au fur et à mesure de l'observation des usages et besoins. L'aménagement s'est progressivement ajusté sur base de ces observations successives.

In fine, ce projet de réaménagement concurre, malgré ses quelques écueils, à rendre la ville aux piétons et à la fonction de séjour. Il participe à l'attractivité du centre de Namur.

A retenir :

- Un concept fort d'aménagement est valable si les besoins sont pointés de manière pertinente, les objectifs définis adéquatement et traduits avec pragmatisme, partagés et respectés tout au long du processus par les différents acteurs accompagnant le projet.
- Intérêt de réaliser un mock-up / aménagement temporaire permettant d'affiner les besoins de l'espace public.
- Le suivi du projet par une même personne tout au long du processus permet :
 - d'assurer la concertation préalable et la transversalité des approches et des services.
 - de garantir le respect du concept.
- Un regard extérieur dans le moment clef de la définition du concept et de sa traduction en mesures d'aménagement favorise les décisions et la réalisation des objectifs de l'aménagement.
- Une simplicité d'aménagement favorise la lisibilité et la fonctionnalité de l'espace public.

Données issues de la rencontre du 04/05/2018, entre

- Bernard Baras, Bureau d'études Voies publiques, Ville de Namur
- Catherine Noël, service Mobilité, Ville de Namur
- Stéphanie Demeulemeester, chercheuse CPDT
- Jonas Hanssens, chercheur CPDT